



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire

Le Conseiller d'Etat

DT
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3

Association pour la sauvegarde du site de
La Chapelle
Monsieur Michel JANIN, Président
Chemin Massenet 14Bis
1228 PLAN-LES-OUATES

N/réf. : RCR/BRT/jgr / 602820-2006

Genève, le 27 mars 2006

Concerne : Association pour la sauvegarde du site de La Chapelle

Monsieur le Président,

Je fais suite à mon courrier daté du 3 février 2006, concernant l'objet susmentionné.

Je vous remercie de me faire part de vos observations concernant le PAC La Chapelle - Les Sciers et je suis en mesure de vous communiquer les informations suivantes :

- Le PAC est inscrit dans le plan directeur cantonal. Conformément aux dispositions régissant ces périmètres, le projet a fait l'objet d'une large concertation, à laquelle ont été conviées les associations locales. Il semble que la vôtre, alors présidée par M. Corrazi, n'avait pas donné suite à cette invitation.
- Suite à cette concertation, le périmètre à urbaniser a été réduit de façon significative. Etant donné le contexte actuel de crise du logement, il ne me paraît pas envisageable de le diminuer encore plus. Cela étant, je vous confirme que les propriétaires actuels peuvent rester chez eux aussi longtemps qu'ils le souhaitent, de sorte que le périmètre ne s'urbanisera que progressivement, pour autant que les propriétaires de terrain le désirent.
- Les questions de circulation ont été largement traitées dans le projet de plan directeur de quartier. Cependant, étant donné la dimension régionale de cette problématique, elles ont été étudiées de manière plus globale dans l'étude dite Genève-Sud, qui a fait également l'objet d'une large concertation : celle-ci a abouti à plusieurs réflexions, qui permettront d'améliorer de façon importante la circulation dans votre secteur. C'est dans ce cadre que vont être étudiés les aménagements de voirie dans le PAC La Chapelle - Les Sciers.
- Les densités retenues dans le plan directeur de quartier sont modérées, tout en respectant les conditions fixées par le plan directeur cantonal pour les extensions urbaines sur la zone agricole. Une attention particulière a été apportée à l'insertion des futurs bâtiments dans le paysage. Selon la démarche habituelle, les différents secteurs du PAC feront l'objet de plans localisés de quartier : votre association aura l'opportunité de se prononcer lors des enquêtes publiques.

Projet1000001.DOC

Téléphone 022 327 29 50 • Fax 022 327 01 00

Lignes TPG 2-7-12-16 - arrêt Molard ou 3-5 - arrêt Place Neuve ou 36 - arrêt Hôtel-de-Ville

- Concernant la liaison ferroviaire CEVA, la direction de ce projet et l'office cantonal de la mobilité entretiennent une collaboration permanente, permettant ainsi de résoudre au mieux les questions liées à la mobilité des riverains. La direction de projet CEVA vous a présenté le projet lors de votre assemblée extraordinaire du 6 octobre dernier et la direction de l'OCM sera présente pour votre prochaine assemblée générale, afin de vous présenter les dispositifs prévus pour gérer la circulation dans le quartier de La Chapelle durant le chantier et après la mise en service de CEVA.
- Enfin, je vous confirme que la proximité d'une sortie d'autoroute et la présence d'un nœud de transports publics de première importance justifient la planification d'un P+R d'environ 300 places, à proximité de la gare CEVA et de la boucle de tram, dont la réalisation ne débutera qu'une fois les installations de chantier de CEVA évacuées, soit vers 2012. A ce jour, son implantation définitive n'est pas arrêtée. Toutefois la présence d'une ligne électrique enterrée et les contraintes économiques ne permettent pas d'exclure une construction en élévation. Celle-ci peut être réalisée avec une intégration architecturale de qualité, comme pour le P+R de Sous-Moulin à Chêne-Bourg. Il faut aussi rappeler qu'un parc-relais ne génère pas une explosion des mouvements de véhicules puisque, si les conditions de remise d'abonnement sont respectées, il n'y a que deux mouvements du véhicule par jour.

Comme vous le constatez, si un certain nombre de réflexions ont été engagées, beaucoup de décisions restent à prendre. Elles seront toutes précédées d'une présentation, voire d'une concertation, et les habitants concernés auront largement la possibilité de s'exprimer, cas échéant, de faire valoir leurs droits.

Dans tous les cas, je serai attentif à la qualité des projets, aussi bien au regard de la mobilité que des impacts qu'ils pourraient avoir sur l'environnement.

En vous remerciant pour votre courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Robert Cramer
